



Le plan d'économies 2018 de France Galop adopté à l'unanimité

Boulogne-Billancourt, lundi 30 octobre 2017 - Le conseil d'administration de France Galop s'est réuni lundi 30 octobre en présence des représentants des tutelles pour statuer notamment sur le plan de réduction des encouragements 2018.

Grâce à plusieurs aménagements issus des contributions des conseils du Plat et de l'Obstacle, ainsi que du Comité de France Galop, ce plan a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de France Galop.

Les principaux aménagements au plan d'économies

Prime éleveurs : maintien d'un taux différent entre les chevaux issus d'étalons stationnés en France et les chevaux conçus à l'étranger

La décision de revenir sur la distinction des taux de prime à l'éleveur entre les produits conçus (15%) et les produits non conçus (10%) a été ajournée. Le Conseil d'administration organisera une large consultation sur ce sujet qui n'a de toute façon pas d'impact financier sur les comptes de 2018.

Un effort moins important sur les indemnités de transport pour soutenir les partants

La baisse du budget consacré aux indemnités de transport, qui s'élevait initialement à 2 millions d'euros, a été ramenée à 950.000 euros. La réduction initiale a été jugée trop sévère et risquait de peser lourdement sur le compte d'exploitation de nombreux socioprofessionnels.

Par rapport au régime actuel des indemnités de transport, le barème de remboursement selon les trajets reste donc inchangé ; seul le seuil des gains déclenchant l'octroi des indemnités de transport a été modifié.

Plafonds d'allocations conditionnant le versement des indemnités de transport :

	<i>Dispositif actuel</i>	<i>Dispositif 2018</i>
Plat	5.000 €	3.000 €
Obstacle	6.000 €	4.000 €

Primes Propriétaire pour les chevaux de 6 ans et au-dessus

Le retour d'un système de taux à trois vitesses selon les catégories d'âge (2-3ans, 4-5ans, 6ans+) au lieu de deux (2-4ans, 5ans+) est validé, mais le taux de la prime Propriétaire pour les chevaux de 6 ans et au-dessus a été révisé pour passer à 35% au lieu des 25% prévus initialement.

Le Conseil d'administration a tenu compte de la participation de ces effectifs de chevaux d'âge et de leurs entourages au modèle du galop français.

Taux des Primes aux Propriétaires :

<i>Aujourd'hui</i>	<i>Demain</i>
2, 3 et 4 ans : +64%	2 et 3 ans : +60%
	4 et 5 ans : +45%
5 ans et + : +43%	6 ans et + : +35%

Contribution renforcée des courses de Groupes 1 à l'effort d'économies

France Galop a pour rôle de maintenir le niveau du circuit de sélection français sur la scène internationale. À ce niveau, cependant, les acteurs sont plus sensibles aux prix de course nominaux qu'au montant des primes liées à l'élevage des participants. Il a donc été décidé de ramener, pour les courses de Groupe 1, le taux de la Prime Propriétaire à 25%, toutes catégories et générations confondues. Cela permet une économie de 2,8 millions d'euros, dont un million sera dévolu à la hausse ciblée du nominal d'un petit nombre de courses de Groupe 1 soumises à une concurrence grandissante.

Une augmentation des tarifs des poules de 15% participera à financer cette enveloppe à hauteur de 750.000 €, selon les projections réalisées pour l'élaboration de ce plan.

De toutes les catégories de courses plates, c'est celle des Groupes 1 qui contribuera le plus à l'effort en valeur absolue.

Programme PMH : cinquième allocation maintenue

L'effort sur le programme PMH s'articulait initialement autour d'une baisse du nombre des courses de l'ordre de 139 épreuves sur un total supérieur à 2.100, et de la suppression générale de la cinquième allocation. Ces deux mesures ont été adaptées aux demandes du terrain. Ainsi, le nombre de courses supprimées a été ramené à moins de 100, et plutôt que de supprimer la cinquième allocation, une baisse linéaire de 5% des prix de courses a été jugée préférable car plus solidaire et propre à ménager la convivialité des programmes de proximité.

Primes à l'Éleveur sur les performances à l'étranger

L'objectif de cette mesure est de ramener l'enveloppe annuelle de 600k€ à 300k€ en Plat, de près de 2 millions d'euros à un million en Obstacle. Les conditions d'octroi de la prime à l'éleveur pour les performances à l'étranger ont été précisées.

En Plat: « Pour tout cheval né et élevé en France ou assimilé, prime de 15% (10% si non conçu en France) sur toute victoire de Groupe. Plafond de 15.000 € par an par cheval. »

En Obstacle: « Pour tout cheval conçu, né et élevé en France ou assimilé, prime de 10% pour toute allocation reçue supérieure à 14.000 €. Plafond de 20.000 € par an par cheval. »

Autres aménagements

Plusieurs associations professionnelles ont proposé, pour que toutes les catégories participent à l'effort, y compris les écuries étrangères, de relever les barèmes d'entrées, de forfaits et d'annulations de partants pour contribuer à financer certains des aménagements adoptés.

Exemple :

Entrée course Premium (hors Groupe 1&2) : 0,22% vs 0,18%

L'idée d'une sixième allocation dans les petits handicaps Premium de Plat n'ayant pas reçu une adhésion franche des associations professionnelles concernées, a été abandonnée.

Enfin, les trois principaux Cross français (Prix Gaston de Bataille à Pau, Prix Anjou Loire Challenge au Lion d'Angers, Prix Louis de Guébriant) ont été intégrés au programme des courses ouvrant droit à une prime à l'éleveur sur les chevaux âgés de 10 ans et au-dessus, au même titre que les courses de Groupe en Obstacle.

Synthèse

Les aménagements validés par le Conseil d'administration de France Galop, tout en répondant aux demandes des socioprofessionnels consultés au fil des mois, permet d'atteindre l'objectif nécessaire de 25 millions d'euros d'économies en 2018 tout en respectant les principes essentiels de France Galop, chargée de soutenir la sélection tout en maintenant la cohésion d'une large pyramide.

Le Conseil d'administration remercie pour leur soutien et leur concours tous les représentants de la filière qui lui ont permis de remplir ce double objectif commun dans une période difficile. Il réitère son engagement de faire de la hausse des encouragements une priorité absolue en cas de résultats du PMU significativement et durablement supérieurs aux prévisions.

Edouard de Rothschild, président de France Galop, a déclaré :

« Nous avons voulu aborder avec l'État la redéfinition d'une politique des Jeux en France, dans un climat de confiance, pour ancrer durablement et avec stabilité l'activité hippique. Nous mesurons l'importance de l'effort demandé. Le processus et les itérations successives n'ont nécessairement pas été simples. Nous avons tous voulu servir l'intérêt général, sans clivage, ni exclusion. Je salue l'action des Administrateurs qui, après des mois de travail, ont adopté aujourd'hui à l'unanimité ce plan. C'est un motif de confiance pour l'avenir du galop. Nous ne réussissons que si nous demeurons rassemblés. »

Département Relations medias France Galop

Julien Pescatore – jpescatore@france-galop.com – 06 77 49 02 18

Hélène Dupuy – hdupuy@france-galop.com – 01 49 10 22 10